



HAUTE AUVERGNE
Artisans du changement environnemental

Année 2025 - Plénière n°4 du Conseil Citoyen de la Transition Ecologique (CCTE)

Le 09 décembre 2025 – salle 1 du bâtiment de l'Horloge – Maison des Associations

Compte Rendu

Ordre du jour :

1. Démocratie participative et initiatives citoyennes
2. Végétalisation et désimperméabilisation
3. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio, locales
4. Alimentation biologique, locale et équitable
5. Politique d'achats publics responsables
6. Territoire à énergie positive (TEPOS)
7. Mobilités
8. Tri des déchets et économie circulaire
9. Limiter la place de la publicité dans l'espace public
10. Accompagnement au numérique

1. Démocratie participative et initiatives citoyennes

Le conseil citoyen pour la transition écologique (CCTE) a été créé en juin 2021. Il est l'une des 17 propositions du Pacte pour la Transition Pays d'Aurillac qui avaient été soumises aux candidats aux élections municipales de 2020. Ces propositions visaient à engager les élus sur trois niveaux d'action. Le CCTE est constitué des membres du Pacte pour la Transition, de représentants d'associations, des représentants des Chambres Consulaires, de citoyens tirés au sort, des membres du Conseil Municipal des jeunes, d'élus et de techniciens de la ville.

Depuis sa mise en place en 2021, le CCTE a travaillé sur plusieurs propositions / travaux :

- Charte de l'arbre :

A travers la charte de l'arbre le CCTE souhaitait mettre en avant le rôle de l'arbre dans la ville et la nécessité de sa préservation et de son développement face au réchauffement climatique. Pour compléter cette charte, un guide de l'arbre a été élaboré conjointement avec le service des espaces verts de la ville. Il constitue un outil de travail et de communication en direction de tous, simples citoyens ou entrepreneurs (réglementation en vigueur, rôle de l'arbre, un guide sur la plantation et taille des arbres...) il a été distribué aux chambres consulaires, aux écoles, collèges, lycées, ainsi qu'aux services municipaux et conseils de quartier. Il est également joint aux permis

Compte-rendu rédigé par Julie DANIEL

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne
Association Maison des Volcans - Château Saint-Étienne - 15000 AURILLAC
Ligne directe : 04.71.43.06.17 – julie.daniel@cpie15.fr - www.cpie15.com

de construire.

- **"Un arbre, une naissance"** :

En 2024-2025 80 arbres ont été plantés le long de la Vorona, dont 12 parrainés pour des naissances et 10 arbres plantés chez des particuliers. Une trentaine d'arbres supplémentaires ont été commandés par la mairie pour 2025-2026. Par ailleurs, 1 000 bulbes ont été plantés le long des arbres pour favoriser la floraison.

- **Permis de végétaliser** :

Ce dispositif permet aux citoyens de végétaliser un espace public en autonomie, sous réserve d'entretien. Le permis est à déposer en mairie, la collectivité prend en charge les frais d'installation. Les citoyens peuvent faire leur demande en ligne et s'engagent à entretenir l'espace. Dans les espaces où la place est limitée, par exemple les petits trottoirs, la mairie peut fournir des semences à glisser dans les fissures de trottoir.

Les conseils de quartier jouent un rôle clé pour accompagner ces projets, comme à Jean Lagarde, où l'objectif est de favoriser l'appropriation de ce lieu par les habitants.

- **Étude sur l'éclairage public** :

Une enquête a été menée par le CCTE, les citoyens sont allés en soirée inventorier les enseignes qui ne respectaient pas la réglementation. Suite à cela la collectivité a réalisé un rappel à la loi en envoyant 1 300 courriers aux entreprises et commerces.

En 2022, la mairie a réalisé une expérimentation d'extinction nocturne dans 3 quartiers (de minuit à 5h). Comme l'expérimentation a été concluante et que cela n'a pas posé de problèmes, l'extinction de l'éclairage public a été pérennisé. Pour le reste de la ville, les ampoules des lampadaires sont remplacées par des LED ainsi qu'un dispositif de variateur d'intensité, avec une réduction de puissance en soirée (-25% de 21h à minuit, -50% de minuit à 5h). L'objectif est d'équiper 100% des lampadaires d'ici fin 2026.

Autres instances participatives qu'il convient de citer :

Les 6 conseils de quartier se réunissent plusieurs fois par an et proposent des projets d'aménagement du cadre de vie dans leurs quartiers respectifs.

Ils disposent d'un budget global de 60 000 €, réparti en fonction des propositions citoyennes.

Conseil citoyen créé dans le cadre des quartiers prioritaires politique de la ville (Marmiers, Montade Brouzac), où il joue un rôle de lien social et est associé aux projets de ces quartiers.

2. Végétalisation et désimperméabilisation

Le parking Pompidou, le 1^{er} parking désimperméabilisé en 2010-2012, depuis tous les parkings sont traités de la même manière.

Un soin particulier est apporté lors de la plantation des arbres avec la création de noues.

Dans les travaux récents, le giratoire Verdun a été aménagé avec des noues pour ralentir le ruissellement vers la Jordanne. Il y a un système avec plusieurs bassins qui permettent une infiltration lente dans le sol et évitent un dévidoir avec un fort débit dans la Jordanne.

Un diagnostic du patrimoine arboré est en cours de réalisation sur les quelques 7000 arbres que compte la commune. 200 arbres seront diagnostiqués d'ici début 2026.

Compte-rendu rédigé par Julie DANIEL

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne

Association Maison des Volcans - Château Saint-Étienne - 15000 AURILLAC

Ligne directe : 04.71.43.06.17 – julie.daniel@cpie15.fr - www.cpie15.com

Le but de ce diagnostic est de créer pour chaque arbre une carte d'identité avec toutes les informations nécessaires à son entretien et d'établir un plan de gestion précis.

Pour la plantation de nouveaux arbres, il faut privilégier des espèces résistantes au réchauffement climatique tout en évitant les espèces envahissantes.

Chaque arbre abattu est compensé par la plantation de 2 arbres au moins.

Bilan des plantations/abattages 2023 > 2025 : 235 plantations contre 73 abattages

Au parc Helitas, une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place avec notamment des prairies fleuries et des haies bocagères qui ont été plantées.

L'étude « Beeomonitoring » a été réalisée de 2022 à 2024, dispositif qui visait à mesurer la biodiversité et la pollution sur un territoire donné par l'analyse du pollen des abeilles. Cela a donné lieu à un diagnostic et des préconisations sur la gestion de nos espaces verts. Des animations et actions de sensibilisation ont été réalisées en direction des écoles et jardins.

Le CCTE a travaillé conjointement avec la mairie pour proposer un projet de végétalisation pour la place Michel Crespin, incluant :

4 noues composées chacune de 2 grands arbres et de petits arbustes, avec notamment des érables rouges et du houx pour assurer un feuillage persistant en hiver le long du bâtiment de l'horloge.

Les arbres seront laissés en port libre (non taillés) pour favoriser leur développement naturel.

Au centre de la place seront installés des bacs déplaçables avec des assises, organisés en carrés de 4x4 mètres (16 m²). Ce mobilier pourra être déplacé lors des manifestations.

Le projet Cours Oasis à l'école Tivoli, mené par la mairie avec l'aide d'un bureau d'étude consiste à désimperméabiliser et végétaliser les cours de récréation. Les deux premières cours ont été entièrement repensées : un enrobé drainant a été posé pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales ainsi que des espaces enherbés et des arbres ont été plantés pour lutter contre les îlots de chaleur.

Pour enrichir l'espace, des jeux de textures ont été créés avec différents types d'enrobés, et 4 à 5 structures de jeux ont été installées pour les enfants. La mairie a également réutilisé les anciennes dalles de la rue des Carmes pour créer de nouveaux espaces de jeu.

Ce projet, a été mené en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative, les enfants et les parents d'élèves. Un deuxième projet de cours Oasis est prévu à l'école de la Fontaine.

Toutes les cours d'écoles seront traitées.

3. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio, locales

Aurillac Agglo s'est lancé au début du mandat dans un Plan Alimentaire Territorial (PAT), dans le but de renforcer les filières locales et bio. Ce projet, co-construit avec les acteurs locaux, a déjà obtenu une labellisation PAT innovant de niveau 2, avec un plan d'action opérationnel sur plusieurs années et un budget dédié.

Pour soutenir cette dynamique, des formations pour les cuisiniers des écoles sont organisées, en partenariat avec les producteurs locaux. L'association « C'est Bio Cantal », qui devrait évoluer vers une coopérative, a pour mission d'approvisionner les écoles en produits bio et locaux. Des espaces

Compte-rendu rédigé par Julie DANIEL

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne

Association Maison des Volcans - Château Saint-Étienne - 15000 AURILLAC

Ligne directe : 04.71.43.06.17 – julie.daniel@cpie15.com - www.cpie15.com

tests sont mis à disposition des producteurs (végétal et volaille), afin de combler les manques sur le territoire.

Un marché de rencontre se déroule tous les ans à la halle de Lescudillier, réunissant intendants, cuisiniers, maires, le CROUS et producteurs, afin de les mettre en relation et avec la possibilité de réaliser des ateliers cuisine pour sensibiliser à une alimentation saine et durable. Dans le PAT, l'alimentation est ici abordée de manière globale : santé, formation, éducation, sensibilisation et production.

4. Alimentation biologique, locale et équitable

Les écoles d'Aurillac répondent déjà aux exigences de la loi EGALIM

La restauration scolaire, confiée à Sodexo, qui propose 32,1% de produits bio et 68% de produits locaux. Un repas végétarien par semaine est également servi. Sodexo a été le seul prestataire à répondre au marché public, les autres prestataires n'étant pas en capacité de respecter le cahier des charges très exigeant. La mairie a refusé d'assouplir les critères.

5. Politique d'achats publics responsables

La ville intègre systématiquement des clauses environnementales et sociales dans ses marchés publics. Des associations comme l'ARCH et l'ADAPEI sont notamment impliquées dans les travaux d'espaces verts.

6. Territoire à énergie positive (TEPOS)

La SCIC ENERCOOP a été retenue pour le projet photovoltaïque de Toulousette (3 ha). avec une mise en service prévue d'ici 2030. Les citoyens peuvent devenir sociétaires du projet, une boucle de consommation sera créée avec les bâtiments municipaux. Une vente de gré à gré pourra être réalisée avec ACB (Aurillac Chaleur Bois) sur la nouvelle chaufferie qui alimentera le réseau de chaleur sur le secteur nord.

Aurillac Agglo projette d'implanter un parc photovoltaïque de 14ha sur l'ancienne décharge de Tronquières. A terme elle devrait produire de l'énergie permettant d'alimenter l'équivalent de 7000 logements.

Une ombrière solaire a également été installée sur le parking de la piscine. La production est auto-consommée par la piscine et le méthaniseur de la station de Souleyrie

En 2023, la ville a mis en place un cadastre solaire . C'est un outil numérique permettant de déterminer le potentiel énergétique disponible sur chaque toiture. Il est possible pour chaque citoyen de consulter cet outil sur le site de la ville afin de vérifier son exposition et le potentiel de sa toiture.

Le réseau de chaleur bois, a été mis en service en septembre 2020. Avec 22,5 km de réseau, elle alimente l'équivalent de 5500 logement. La mixité bois/gaz est de 90 % de bois 10 % de gaz.

Compte-rendu rédigé par Julie DANIEL

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne
Association Maison des Volcans - Château Saint-Étienne - 15000 AURILLAC
Ligne directe : 04.71.43.06.17 – julie.daniel@cpie15.com - www.cpie15.com

Une extension est prévue dans les quartiers nord de la ville. D'une longueur d'environ 6,8 km elle devrait alimenter l'équivalent de 2 000 logements supplémentaires

Le bois utilisé provient des sous produits de l'industrie forestière locale. La distance d'approvisionnement est d'environ de 31 km (rayon).

7. Mobilités

L'agglo a réalisé un schéma des mobilités dans le but de développer des actions pour améliorer les déplacements quotidiens.

Parmi les actions issues de cette étude on retrouve : un schéma cyclable (Aurillac Agglo et Ville d'Aurillac), la mise en place de parkings relais et la création de lignes virtuelles de covoiturage et l'animation de communautés de covoiturage via l'application régionale Mov'ici.

Le schéma cyclable de la ville est réalisé en collaboration avec les associations d'usagers du vélo, l'enjeu est de légitimer la place du vélo aux côtés des voitures, en promouvant le partage de l'espace.

8. Tri des déchets et économie circulaire

L'Agglo a modifié son système de collecte, ce qui a permis de réduire les OMR (ordures ménagères résiduelles) à 200 kg/an/habitant (contre 220 kg auparavant). Elle a mis en place notamment des points d'apport volontaire (PAV) qui génèrent beaucoup moins d'erreurs de tri.

L'acceptation de ce nouveau dispositif se fait en concertation citoyenne avec les habitants. Les PAV induisent forcément un éloignement du service pour certains habitants, mais permet une optimisation des tournées et d'économiser du temps de travail. L'agglo souhaite instaurer une tarification incitative, avec un contrôle d'accès, pour réduire davantage la production d'OMR. Au début de mandat 100% des OMR étaient enfouis dans un centre situé dans le Tarn et Garonne et l'objectif d'ici 2027 est que 100% des OMR partent en incinération dans le Puy de Dôme.

Du côté du compostage, 700 bacs à compost ont été distribués et en parallèle des formations animées par le CPIE sont proposées aux habitants de l'agglo.

Des composteurs partagés sont disponibles à la Loupiotte, au centre social de Marmiers et au centre social d'Arpajon-sur-Cère.

9. Limiter la place de la publicité dans l'espace public

Le marché publicitaire (contrat Agglo/ville) a été renégocié pour laisser plus de place aux communications municipales. Il s'agit du renouvellement du matériel en place. L'annonceur s'est engagé à proposer un mobilier affichant 64 % de réduction des consommations électriques et un taux de recyclabilité de 93 %.

La taxe sur la publicité rapporte 250 000 € à la commune, une ressource non négligeable. Mais la mise en place de la TLPE(taxe locale sur la publicité et les enseignes) a contribuer à réduire le nombre de panneaux publicitaires sur la ville.

Compte-rendu rédigé par Julie DANIEL

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne
Association Maison des Volcans - Château Saint-Étienne - 15000 AURILLAC
Ligne directe : 04.71.43.06.17 – julie.daniel@cpie15.fr - www.cpie15.com

10. Accompagnement au numérique

Fin 2019, la ville a ouvert l'@telier , espace public numérique qui propose un accès libre aux outils informatiques mais également un accompagnement en fonction des besoins des usagers. Près de 800 personnes ont bénéficié d'un accompagnement et l'@telier a proposé près de 700 ateliers pour découvrir le numérique. 2700 personnes ont été accompagnées de manière individuelle et la demande augmente chaque année. L'@telier a collaboré également avec plusieurs associations : Adapei, France Terre d'Asile, l'AFP....

Conclusion par Monsieur Pierre Mathonier :

Le maire a souligné l'importance de la concertation citoyenne pour atteindre les objectifs fixés. Il remercie les participants pour leur engagement et leur contribution aux propositions.

Le CCTE a confirmé la volonté de la collectivité d'adopter une démarche participative, où chaque acteur a un rôle à jouer pour construire un territoire plus durable.

Compte-rendu rédigé par Julie DANIEL

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Haute Auvergne
Association Maison des Volcans - Château Saint-Étienne - 15000 AURILLAC
Ligne directe : 04.71.43.06.17 – julie.daniel@cpie15.fr - www.cpie15.com